

Le volet apprentissage du projet de loi formation professionnelle.

Ce projet a comme objectif de faire passer le nombre d'apprentis de 435 000 à 500 000 d'ici 2017. Cet objectif a été fixé par le gouvernement de Sarkozy qui jouait sur l'aspect financier. Et sans aucune évaluation, il avait décidé d'arroser tout le monde ! Ainsi le financement de l'apprentissage a augmenté de 50 % entre 2004 et 2009 :

Bénéficiaires finaux	2004	2008	2009	Evolution 04-09
Offre de formation	2 135 135 000	2 730 000 000	2 780 000 000	30 %
Apprentis	1 950 000 000	2 858 000 000	3 039 000 000	56 %
Employeurs d'apprentis	1 078 000 000	1 370 000 000	1 827 000 000	69 %
Autres		21 000 000	117 000 000	
	5 163 000 000	6 979 000 000	7 763 000 000	50 %

(Source : Conseil National de la Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie)

Non, ce n'est pas une erreur, il s'agit bien des milliards d'Euros, des sommes considérables engagées chaque année pour l'apprentissage. Et chaque citoyen a le droit de se poser la question sur l'utilisation de ces moyens, surtout en tenant compte de l'augmentation du taux de rupture des contrats d'apprentissage... Nous y reviendrons dans le prochain bulletin académique : des chiffres qui font froid dans le dos !

Le gouvernement actuel, poussé par les Régions, poursuit cette politique de développement. Ainsi le Ministre de l'EN envisage une augmentation du nombre d'apprentis dans les établissements de l'enseignement professionnel public. Pour nous, l'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

Seul un système scolaire renforcé est capable de garantir l'égalité des chances, de lutter contre le décrochage scolaire et d'accompagner les élèves les plus fragiles et les plus défavorisés.

Néanmoins, la volonté de clarifier la gestion et la traçabilité des fonds de l'apprentissage va dans le bon sens : « Il est proposé que les inspecteurs et contrôleurs des services régionaux de contrôle des DIRECCT puissent vérifier et sanctionner les emplois de fonds injustifiés dans les centres de formation d'apprentis, les établissements bénéficiaires de fonds de l'apprentissage et leurs partenaires. Ce contrôle sera étendu aux fonds versés par les régions afin de vérifier leur bonne utilisation par les bénéficiaires et le cas échéant de sanctionner les dysfonctionnements. De plus, le contrôle pourra vérifier les conventions de partenariats éventuellement mis en place par les bénéficiaires ».

Dans sa déclaration au CSE du 19 décembre, la FSU s'indigne : « La collectivité ne peut plus accepter qu'une partie non négligeable de la taxe d'apprentissage s'évapore, qu'aucune solution ne soit offerte aux jeunes dont le contrat est rompu dans les premiers mois de leur formation, que les régions se voient dans l'obligation de combler à fonds perdu les déficits de nombre de CFA, que l'encadrement des jeunes en formation soit insuffisant voire inexistant.»

Quel avenir a le CAP au sein de la formation initiale ?

Le SNUEP-FSU agit dans les instances académiques (CAEN et CTA).

Le 2 décembre 2013 (BA N°72), nous avons parlé de l'avenir des CAP au sein de la formation initiale. Les résultats des travaux du CAEN (11 décembre 2013) et du CTA du (17 décembre 2013) confirment notre analyse : nous y avons fait le constat que l'EN laissait de plus en plus sur le bord du chemin les élèves les plus fragiles. Lors du CTA, en particulier, nous avons dénoncé, avec conviction et fermeté, cette politique désastreuse qui ne permet pas aux jeunes, issus des milieux défavorisés, de construire un projet professionnel. Personne ne nous a démentis !

Les chiffres sont là pour illustrer ce constat.

11605 candidats CAP à la session 2013. Ils se répartissent comme suit :						
Apprentissage	Public	Individuel	Formation continue	Privé Sous contrat	Privé hors contrat	Enseignement à distance
4188	2994	1828	1177	757	369	292
36.1 %	25.8 %	15.8 %	10.1 %	6.5 %	3.2 %	2.5 %

Quelques remarques avant d'aller plus loin :

- Les CAP en formation initiale ne représentent que 25.8 % de l'ensemble des inscrits à l'examen.
- L'apprentissage représente un pourcentage très élevé, il ne s'agit là que des apprentis qui se présentent à l'examen car le taux de rupture de contrats en Aquitaine dépasse les 30 % (on reviendra sur ce problème majeur).
- Plus de 2000 jeunes ne trouvent pas de places en CAP publics dans notre académie.

Concentration des élèves les plus défavorisés dans les établissements publics.

Là aussi, pendant ce CTA, nous avons soulevé le problème de la concentration des publics les plus défavorisés et issus de l'immigration dans nos établissements :

Public				Privé			
Favorisé A	Favorisé B	Moyenne	Défavorisé	Favorisé A	Favorisé B	Moyenne	Défavorisé
4,2	7,2	22,9	65,7	9,9	12,6	32,6	44,9

C'est une réalité socio-économique et l'institution doit en tenir compte ! Cet acharnement sur la carte des formations professionnelles publiques, surtout dans des zones rurales, n'est pas innocent. Lors du CTA du 17 décembre 2013, nous avons donné des exemples de CAP en apprentissage, qui tournent avec des effectifs de deux, trois et quatre apprentis, et dont la formation sera maintenue, d'après les informations que nous possédons, à la rentrée 2014. **C'est pourquoi, il est permis de s'interroger sur la fermeture, décidée en partenariat Région/Rectorat, du CAP Préparation et réalisation ouvrages électriques au LP Jean Garnier à MORCENX qui accueillait 12 élèves ! Cherchez le lézard !**

Fermeture de la mention complémentaire Aide à Domicile du LP Jean Capelle : les arguments avancés par le Rectorat ne tiennent pas la route

Les arguments avancés pour justifier la fermeture de cette MC oscillent entre « Faible effectif » et « Doublant avec un Bac Pro », et tout cela enveloppé dans un mot qui fait sensation : Mutualisation. Regardons de près ces deux arguments :

1) « Faible effectif » : d'abord, il est important de définir des règles en tenant compte de la densité des populations, et puis appliquer ces règles sur toutes les voies de formation : publique, privée et apprentissage.

2) Il n'y a pas de concurrence entre la MCAD et le Bac Pro
La MCAD est de niveau V, donc le « doublant avec le Bac Pro ASSP » ne se pose pas, puisque la finalité de ce diplôme, d'après l'ONISEP, est l'insertion professionnelle. Et il y a des potentialités d'embauche vu l'implantation de la Fondation John Bost avec ses mille salariés et plusieurs associations de maintien à domicile. Donc cette formation est plus qu'utile pour les :

- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif (LP Arnaud Daniel à Ribérac et Lycée polyvalent privé Saint-Joseph Sarlat-la-Canéda MC Aide à domicile Surtout que l'ONISEP propose à ces élèves une poursuite des études en MC Aide à Domicil.
- CAP Maintenance et hygiène des locaux (ÉREA Joël Jeannot à Trélissac).

Enfin, et d'après nos informations concernant la carte des formations de l'apprentissage à la rentrée 2014, la MCAD sera maintenue au LP privé Saint-Joseph Saint-Vincent de Paul à Périgueux. **Donc la tendance se confirme : Fermeture dans le public et ouverture en apprentissage.**

Des projets d'ouverture des sections ne figurent plus dans la nouvelle carte

Pendant le CTA du 17 décembre 2013 nous avons posé la question sur la disparition dans la nouvelle carte des formations des différents projets académiques d'ouvertures. Monsieur le Recteur est intervenu pour nous préciser que ces projets ne sont pas disparus mais restent dans le plan académique 2013/2015. Dans notre prochain bulletin académique nous en donnerons la liste complète.

CAPA d'avancement d'échelon du 18 décembre 2013

Depuis 2010, le point d'indice est gelé entraînant de fortes dégradations du pouvoir d'achat. **Les enseignants français sont même les seuls en Europe à connaître une baisse régulière de celui-ci depuis 10 ans.**

C'est pourquoi nous constatons avec inquiétude que les collègues attendent avec de plus en plus d'impatience les CAPA promotions, seul moyen pour eux d'espérer limiter la baisse de leur pouvoir d'achat.

Barème du dernier promu au GRAND CHOIX							
	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7	Echelon 8	Echelon 9	Echelon 10	Echelon 11
Choix	-	72.5	75.2	78.5	82	85	88
Grand choix	72	74.5	77.5	80	83.5	87	89.7

CCF et PFMP : Compte rendu de la dernière réunion avec le ministère

La troisième réunion de travail relative à des aménagements possibles sur les CCF et PFMP a eu lieu le 18 décembre. Pour rappel, ces réunions n'avaient pas pour objet une remise à plat en profondeur de la réforme de la voie professionnelle - les négociations sur ce sujet débiteront en janvier dans le cadre du chantier sur les 3 voies du lycée.

Lors de cette dernière réunion, qui réunissait les organisations syndicales et les branches patronales, la DEGSCO a révélé ses propositions issues, **selon elle**, d'un consensus entre d'une part l'intersyndicale EP (SNUEP, SNEP, CGT, SNETAA, SNALC, SNCL) et d'autre part, les branches patronales et les organisations syndicales hors intersyndicale EP... C'est pourquoi la DEGSCO a accueilli froidement les premières signatures de la pétition « Le tout CCF c'est toujours NON » car elle ne s'attendait pas à cela.

Notre revendication forte quant à une nécessaire consultation de l'ensemble de la profession a été actée. Elle aura lieu du 15 janvier au 15 février par Internet. Notre demande de journée banalisée a été refusée, il nous appartient donc d'organiser en intersyndicale des HIS (ou autre) dans nos lycées.

PFMP : Une réduction de 4 semaines sur les 3 ans et un assouplissement de la règle des 3 semaines consécutives en 2nde dès la rentrée 2014. Une discussion a eu lieu sur l'usage des 4 semaines (cours disciplinaires ou activités/projets...). Toutes les OS ont demandé le retour au cours sauf le Sgen-CFDT qui revendiquait des projets dans le cadre du conseil pédagogique.

CCF - Bac Pro : Retour en épreuves ponctuelles terminales pour 3 disciplines : PSE, Economie-gestion (en indus grille N°1) et Economie-droit (Tertiaire, grille N°2) rentrée 2014, session 2015.

La plupart des Organisations Syndicales ont acté cette proposition (sauf CFDT et UNSA) ; cependant le SNUEP est revenu longuement sur les autres disciplines, notamment LV, Math sciences et Arts appliqués, qui restent en CCF. Les problèmes majeurs formateur/certificateur, anonymat, cadrage national des diplômes...ne sont pas résolus.

DI : Les épreuves en CCF seront revues pour être allégées pour les BEP à flux important.

Si nous pouvons être satisfait-es **en partie** des propositions, l'ensemble de nos revendications ne sont pas prises en compte. Nous continuerons donc à nous réunir en Intersyndicale EP (prochaine réunion le 6 janvier). Dans ce cadre, il est essentiel de diffuser massivement notre pétition « Le tout CCF c'est toujours NON » et de réunir les collègues dans les établissements pour continuer notre mobilisation et préparer la consultation Internet du ministère.

Bac Pro gestion administration : Une attente très grande des collègues

Ce sont une vingtaine de collègues qui ont participé à la formation nationale organisée par le SNUEP-FSU. En premier lieu, chacun-e a pu s'exprimer pour dresser un état des lieux général de la « rénovation GA ». L'après-midi, les débats se sont recentrés sur les revendications et les actions à mettre en œuvre.

Avant tout, les collègues souhaitent un moratoire du Bac Pro Gestion Administration, dans l'attente et la perspective :

- d'un bilan de cette « rénovation », et même, le cas échéant, d'un bilan des réformes précédentes comme le passage au BEP MSA, le passage au format 3 ans, etc...
- d'une remise à plat des contenus et des méthodes pédagogiques préconisés dans cette « rénovation » ».

Le [Snuep Infos N° 213](#) consacre deux articles au Bac Pro GA.

Nos salaires !! Le travail collectif d'abord Action de toutes les fédérations sauf FO.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGC, CGT, FAFPT, FSU, SOLIDAIRES et UNSA de la Fonction publique ont adressé une lettre au Premier ministre concernant les salaires : «...Le gel de la valeur du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2010 a considérablement dégradé le pouvoir d'achat des agents. L'INSEE, dans un rapport publié cet été, a d'ailleurs mis en évidence une dépréciation des carrières et un tassement des grilles qui ont atteint des niveaux insupportables. Il est maintenant incontestable que les salaires moyens ont baissé dans la Fonction publique... »

C'est dans le LP que l'on compte le plus de grand nombre d'incidents

Dans une note de la Depp intitulée « des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements » de décembre 2013, on relève notamment ceci :

« Les établissements publics du second degré ont déclaré plus de 50 000 incidents en 2012-2013. Rapporté au nombre d'élèves, le nombre d'incidents graves s'établit à environ 14 pour 1 000 élèves, chiffre stable par rapport à l'an dernier et en légère hausse par rapport à 2007-2008. Dans la continuité des années précédentes, c'est en lycée professionnel que l'on compte le plus grand nombre d'incidents pour 1 000 élèves (24 %). Le dixième des établissements les plus concernés par la violence concentre 40% des incidents.

Un tiers des victimes d'incidents sont des enseignants ; en moyenne pour 1 000 enseignants, on dénombre 42 victimes d'incidents graves, principalement des agressions verbales. »

Notation administrative: [Circulaire académique](#) / [Annexes](#)

TZR : [Guide](#) / [Annexes](#) / [DT ULYSSE](#)

Stage fédéral régional : Cinéma et Mouvement social 2014

Ce stage FSU se tiendra les 12, 13 et 14 février 2014 au Cinéma Utopia à Bordeaux. Plus d'informations sur notre site.



Dans le cadre de la préparation du congrès national, le SNUEP Bordeaux organise :

- un congrès d'étude, le 14 janvier 2014
- un congrès académique, le 30 janvier 2014

2014 : une année syndicale de première importance
Tous les documents de préparation sur [notre site](#).

Le CCF et les Profs

En novembre 2013, nous avons organisé un stage à Lormont sur les conditions de travail des enseignants en LP/SEP/EREA. 85 collègues y ont participé. Ils ont tous exprimé les difficultés accrues du métier depuis la généralisation du Bac Pro 3 ans, encore plus aggravées par un CCF chronophage. Quelques jours plus tard, l'Intersyndicale nationale se réunissait à ce sujet afin d'écrire au Ministère et de lancer une pétition : « Le Tout CCF, c'est toujours NON ! ». Celle-ci rencontre un impressionnant succès. Ci-dessous, un résumé des commentaires de Collègues :

« Je suis prof en Biotechno et dans notre secteur c'est terrible, il faut une organisation dingue, sans parler du nombre d'élèves à évaluer et des CCF à construire avec de plus en plus d'exigences!!!! »

« Quelle pression pour l'enseignant qui est tenu responsable des résultats de l'élève candidat!...quel obscurantisme!...C'est le meilleur moyen de ne mobiliser les élèves que pour cette épreuve et après???...Le temps à enseigner est réduit à néant. »

« En Arts Appliqués, cette façon de procéder a perdu tout sens logistique. Déjà, nous avons perdu 1H/Semaine lors de la réforme des BAC PRO, ce qui a presque triplé nos effectifs d'une année à l'autre ! Maintenant, imaginez, vous avez 4 classes de T BAC PRO de 30 élèves chacune, 1H/Semaine, et donc au final environ 120 élèves à écouter pendant 10 minutes individuellement. Découvrez l'ampleur de la problématique logistique et du bien-fondé de l'épreuve ! Ce n'est plus un CCF, ce n'est plus de la pédagogie, c'est un stress perpétuel, pour les élèves comme pour les enseignants qui doivent aborder un programme plus qu'ambitieux ! Résultat de l'opération, 5 jours non-stop d'oral ! C'est de la folie. »

« Nous ne sommes plus professeur mais jury d'examen et ce toute l'année! Nos élèves ont une formation réduite. Je suis obligé de leur faire passer leur épreuve en février car après ils sont en stage jusqu'au moment où je participe aux examens des ponctuels des autres élèves. Résultat: 3 mois de moins de cours par rapport au ponctuel ! C'est inadmissible et injuste ! Où est l'égalité? Où est la chance pour tous ? Quel avenir donne-t-on à part un diplôme d'école (voire de professeur)?? »

« CCF véritable usine à gaz ! Il fait travailler les professeurs encore plus et l'élève lui n'a pas de stress, se moque complètement de son examen et sait que toute façon au final il aura son diplôme. J'ai passé 4 ans en Guadeloupe et là-bas c'est encore pire que partout ailleurs !! Revenons à plus d'équité et des épreuves ponctuelles que l'on prépare avec les élèves et auxquelles ils doivent se confronter pour être validés. C'est cela l'école de la vie ! »

« Les PLP doivent réagir aux dangers du CCF, il y a urgence, et plus particulièrement à la part du CCF "en entreprise" avec les PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)et l'évaluation. Reconnaître la capacité de l'entreprise de "noter" les élèves, donner des outils d'évaluation par "compétences" aux entreprises, c'est couper la branche sur laquelle les PLP sont assis, et à terme, ils n'auront plus besoin d'exister, l'entreprise prendra leur place dans le cadre de la "territorialisation" de l'enseignement professionnel et du développement volontariste de l'apprentissage...Alors mobilisons-nous tous!!! »

Le « Tout CCF » c'est toujours NON !

Pour peser dans les débats Signez et faites signer

[la pétition intersyndicale](#)